

*COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR*

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021</p>

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

Membres présents : Mmes et MM. BAUMANN Carine, BILLE Christian BURDLOFF Thania, DEMANINS Patrick DUCHENE Alexandre FLEITH Jean-Louis GEISS Stéphan, GOULOZELLE Edith, HAUMESSER Claire, HAUMESSER Marie HAZOUME Jean-François, JAEGLI Jean-Claude, JAEGLI Quentin, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SCHOTT Isabelle, SPEICHER Robert, TOILLIEZ Pierre VOGEL Maïté.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :
MARTINEZ Sylvia donne procuration à Thania BURDLOFF
SCHWARTZ Karine donne procuration à Grégory OHLMANN

Membre absent :

Secrétaire de séance : Mme PARMENTIER Christelle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 ;
2. Décision modificative ;
3. Ouverture des crédits d'investissement 2022 ;
4. Adoption du rapport d'évaluation des charges transférées 2021 ;
5. Modification de l'attribution de compensation ;
6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
7. Urbanisme ;
8. Divers.

1. Approbation et signature du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2021

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Décision modificative n°1

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder à un remboursement de taxe d'aménagement perçue à tort par la Commune. Afin de régler l'indu de taxe d'aménagement, M. le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

2315	- 12 106,57
10226	+ 12 106,57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

2315	- 12 106,57
10226	+ 12 106,57

3. Ouverture des crédits d'investissement 2022

Vu les articles L 1111-1 et suivants, L 2121- 29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2021,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget de l'exercice précédent, soit 95 625 €.

DECIDE que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2022, selon la répartition suivante :

- **Chapitre 20 : 2 625 €**

Répartis comme suit :

Article 2031 : 2 625 € - Etude de sécurisation de l'entrée de Riedwihr

- **Chapitre 21 : 93 000 €**

Répartis comme suit :

Bâtiments :

Article 21311 3 000 € - Travaux mairie de Riedwihr

Voirie :

Article 2152 7 000 € - Travaux voirie rue principale

Article 21534 68 000 € - Renouvellement de l'éclairage public

Matériel informatique :

Article 2183 15 000 € - renouvellement de postes informatiques et TBI

4. Adoption du rapport d'évaluation des charges transférées 2021

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Colmar Agglomération du 9 novembre 2021 dont le rapport est joint à la présente délibération, a examiné et évalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de la mutualisation du service transféré de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération ;
- Compétence tourisme - Suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office de Tourisme des Bords du Rhin ;
- Compétence aménagement - Evolution des fonds de concours TGV - Rocade ;
- Ajustements divers.

Il est proposé d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées émis par la CLECT du 9 novembre 2021.

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT du 8 novembre 2021,

Le Conseil Municipal de Porte du Ried,

Approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation des charges transférées émis par la CLECT du 9 novembre 2021.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

5. Modification de l'attribution de compensation

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Colmar Agglomération du 9 novembre 2021 dont le rapport est joint à la présente délibération, a examiné et évalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de la mutualisation du service transféré de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération ;
- Compétence tourisme - Suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office de Tourisme des Bords du Rhin ;
- Compétence aménagement - Evolution des fonds de concours TGV - Rocade ;
- Ajustements divers.

Compte tenu des évaluations effectuées, le montant de l'attribution de compensation 2021 et suivantes alloué à la commune de Porte du Ried est modifié.

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021,

Considérant l'évolution de la valorisation des compétences sus-exposées,

Considérant que les Conseils Municipaux de chaque commune intéressée doit délibérer sur ce point,

Le Conseil Municipal de Porte du Ried,

Approuve à l'unanimité le nouveau montant d'attribution de compensation alloué à la commune de Porte du Ried pour 390 374 € au titre de l'année 2021 et suivants.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- **Compte-rendu de la Commission Manifestations Communales et Démocratie Participative du 10 novembre 2021**

M. Quentin JAEGLI, Adjoint au Maire, rend compte des principaux points traités lors de la dernière Commission :

- Retour sur l'apéritif musical du dimanche 26 septembre 2021

Ce fut une très belle manifestation qui a rassemblé un peu moins de 200 personnes. Le bilan des consommations de cette matinée est le suivant : 3 bouteilles d'eau plate ; 2 bouteilles d'eau gazeuse ; 4 bouteilles de jus d'orange ; 4 bouteilles de jus de pomme ; 2 fûts de bière ; 24 bouteilles de crémant.

Le budget prévisionnel a bien été tenu et la subvention accordée par Colmar Agglomération (1 500 €) a été suffisante pour financer l'ensemble de la manifestation.

Il remercie toutes celles et ceux qui ont activement œuvré à l'organisation de cette belle journée.

- Point d'étape sur le nouveau site internet

Ce point est spécifiquement abordé dans les points "Divers" du Conseil Municipal.

- Format des vœux du Maire 2022

Le 10 novembre 2021, la Commission avait réfléchi et adopté une proposition de format pour les vœux du Maire 2022 qui aurait dû se tenir le samedi 8 janvier 2022 à l'Espace Ried Brun de Muntzenheim.

Malheureusement, un mois plus tard, la situation sanitaire s'est, une nouvelle fois, fortement dégradée et la 5ème vague du COVID-19 a invité le Conseil Municipal à s'interroger sur le maintien ou non de la manifestation.

Deux options sont proposées et soumises au Conseil Municipal :

1. L'annulation pure et simple de la cérémonie ;
2. Le maintien de la cérémonie avec des adaptations respectant les mesures sanitaires actuellement en vigueur : port du masque et distanciations en intérieur ; suppression du pot de l'amitié servi en intérieur ; proposition de servir un vin chaud en extérieur seulement ou de remplacer le verre de l'amitié par "une attention à emporter" offerte à chacun des participants (paquet de bretzels, de *bredalas*, etc. ?).

Après vote (17 voix pour l'annulation des vœux et 6 voix pour le maintien des vœux d'une manière adaptée), **une majorité du Conseil Municipal a décidé l'annulation de la manifestation.**

- Comité de jumelage

1. Rapport moral du Président

M. Lucien FRIEH salue l'assemblée en expliquant l'annulation de l'*Hoselispfest* de septembre 2021 pour cause de crise sanitaire. "Pour 2023, l'avenir nous le dira"

Il évoque le décès de Gisela VOLKER, le 17 mai dernier, à l'âge de 60 ans et celui de Ursula WILLSONS, la belle-mère du Maire Harald LOTIS, à l'âge de 75 ans.

Ces deux personnes ont été très actives dans le comité de jumelage et le Président propose une minute de silence.

2. Installation des nouveaux membres

Un tour de table est réalisé pour faire la présentation des membres puis Lucien FRIEH évoque l'histoire du comité : création en septembre 1995, *Hoselispfest* tous les 2 ans en mi-septembre... Le premier Président était M. LEROY, qui avait d'abord organisé une rencontre franco-allemande via les clubs de football. A l'origine, les communes alsaciennes ont demandé un jumelage à la commune de Riegel mais elle était déjà jumelée et a proposé la Commune voisine de Bahlingen. Il y a toujours des liaisons avec d'autres associations : pompiers, pêche, chorale, Porte du Ried Nature, ...

3. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité.

4. Rapport financier

Année 2020 exceptionnelle avec uniquement la rencontre en février du comité à Riedwihr. Un cadeau a été remis au Président et sa femme Monique pour les remercier pour tout le travail et leur dévotion.

Tous les membres n'ont pas cotisé en 2020. Les communes n'ont pas toute donné de subvention :

- Porte du Ried a donné les subventions de 2020 et 2021 ;
- Bischwihr uniquement 2020 mais pas 2021 ;
- Wickerschwihr ni 2020 ni 2021 ;

Pour un total de subventions communales de 500 € pour 2020 et 2021.

Pour la première fois, le comité des fêtes de Bahlingen a effectué un remboursement suite aux consignes de boissons de la fête de 2019 (222 €).

5. Quitus des réviseurs aux comptes

Révision faite par Maïté VOGEL (Joseph MEYER absent).

Adopté à l'unanimité.

Prochains réviseurs aux comptes : Maïté VOGEL et Robert RINGLER.

6. Cotisation

La cotisation est inchangée et fixée à 5 € par l'assemblée.

7. Activités et Manifestations

Lucien FRIEH propose d'attendre que la situation sanitaire s'améliore. Les membres en rediscuteront à la prochaine réunion, prévue le 27/04/2021.

- **Compte-rendu de la réunion du Syndicat mixte de l'Ill du 4 novembre 2021**

Avant la réunion du Comité Syndical, les participants ont pu visiter le chantier de renforcement de digues à Sausheim. Les travaux concernaient la consolidation, le relèvement et l'élargissement des digues, mais a aussi fait l'objet d'un déboisement qui a créé quelque remous avec la LPO. Le terrain de jeux attenante a été totalement redessiné.

Le délégué M. Jean-Louis FLEITH retrace les sujets abordés lors de la réunion.

Ainsi, de nouveaux délégués (ceux de la CEA) ont été installés : 11 titulaires et autant de suppléants.

Rappel des compétences du Syndicat auquel adhèrent 73 communes et 7 Communautés de Communes : gestion de 113 km de digues, 190 seuils et réalisation de travaux Gémapi et non Gémapi.

Election des postes CEA du bureau : Mmes DREXLER Sabine et RAPP Catherine.

Orientations budgétaires : Adhésion à Rivières Haute Alsace : 150 105 €.

Cotisations : EPCI : 530 812 € ; Communes : 313 000 € (35% sur population, 65 % sur linéaire) ; CEA : 104 616 €

Prévision de travaux 2022 : 790 000 € HT

Dépenses de fonctionnement : 160 000 € (animation, ingénierie)

Recettes de fonctionnement : 950 000 €

Reste à solder avec le Conseil Départemental 68 : 2 195 000 €

Etudes et travaux en cours : études de divers bassins, protection de Meyenheim-Oberhergheim ; étude du dossier d'autorisation environnemental Feldbach - Illtal ; étude du danger des systèmes d'endiguement. Travaux en 2021 à Illhaeusern : vanne de l'Orch (5 500 €) végétation de digues (45 000 €).

Actualisation des tarifs de fermage : dans le lit mineur de l'Ill, entre Colmar et Meyenheim : 2 € / are (cf Chambre d'Agriculture et fermages en cours).

Décision modificative : rectification d'une surface dans un acte : 2a83ca au lieu de 73a40ca.

Acquisitions foncières : retour DREAL, compléments à fournir ; réglementation en changement ; études de danger à réactualiser ; échanges avec VNF concernant la digue du canal de Colmar (DREAL = Dir régionale de l'environ.t, de l'aménagement et du logement).

PGRI : 360 avis recueillis, 250 négatifs dont 214 de collectivités du Haut-Rhin

M. Jean-Louis FLEITH, délégué de la Commune nouvelle précise aux conseillers municipaux les 4 compétences dites GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

- Aménagement d'un bassin ou fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, ou autres plans d'eau et leurs accès
- Défense contre les inondations (et contre la mer)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. du 15 novembre 2021

Fête de Noël

- La distribution de Noël aux aînés organisée le 05/12/2021 a pris la même forme qu'en 2020. Les repas ont été livrés par les bénévoles du C.C.A.S. et les élus du Conseil Municipal. Les aînés hospitalisés et en Ehpad ont eu un colis de douceurs sucrées de Noël issues des commerces de Colmar.
- Les écoliers de Porte du Ried se verront offrir un livre et un goûter de Noël le 17 décembre.

Banque alimentaire

- La collecte de la banque alimentaire organisée le 27/11/2021 avec l'aide des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes a pris la forme d'une collecte de porte à porte entre 9h et 11h.
- **Compte-rendu de la réunion du Syndicat Pôle Ried Brun du 7 décembre 2021**
 - Vote des tarifs des animations jeunes pour l'année 2022 (inchangés).
 - Vote d'un nouveau tarif de location pour l'Espace Ried Brun.
 - M. le Président du Syndicat informe le Conseil Syndical que la Commune de Bischwihr restera finalement solidaire du Syndicat pour l'année 2022 grâce aux pistes d'économies trouvées ces dernières semaines.

7. Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Arrêté de refus de Permis de Construire

Arrêté de refus de Permis de Construire (PC 068 143 21 A 0013) pour la construction d'un garage section 33 parcelle 70 à HOLTZWIHR.

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Suleyman YOZGAT (PC 068 143 21 B 0008) - 34 rue Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Construction d'une maison jumelée accolée de garages
Zone urbanisée du RNU
En cours d'étude par le Service Instructeur

- M. Nicolas SCHILLINGER et Mme Marie DECHAUX (PC 068 143 21 A 0016) - Rue de la 5^{ème} DB HOLTZWIHR (section 34 parcelle 142, 143 et 144)
Motif : Construction d'une maison individuelle
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. Ephrem JEHL (PC 068 143 21 B 0009) - 2 rue de Wickerschwihl RIEDWIHR
Motif : Construction d'un abri en structure bois destinée au stockage du bois
Zone urbanisée du RNU
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- Mme Andrée ARNAUD (DP 068 143 21 A 0064 annule et remplace la DP 068 143 21 A 0040) rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Mise en place d'un portail de 4m de longueur et 1,80m de hauteur. Mise en place d'un grillage de séparation de 1,50m de hauteur entre les parcelles 110 et 112 de la Section 29.
Zone UB
Avis favorable sous réserve des prescriptions du Service Instructeur de la CEA
- M. Lucas ANTOINE (DP 068 143 21 B 0012) 37 rue de l'Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Mise en place d'un abri de jardin de 10,72 m² et création d'une clôture 0,75 m et 1,03 m de grillage.
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- VOLT'ERE (DP 068 143 21 A 0065) 12 rue de l'Eglise HOLTZWIHR
Motif : Installation d'une centrale photovoltaïque d'une surface de 40,8 m²
Zone UB
Avis favorable
- M. Claude NIERENGARTEN (DP 068 143 21 A0066) 5 rue de la Haute Marne HOLTZWIHR
Motif : Mise en place d'une piscine
Zone Aua
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. Patrice WELKER et Mme Barbara TOUCHAIS (DP 068 143 21 A 0067) 10 rue du Parc HOLTZWIHR
Motif : rénovation de façade en blanc/beige
Zone UB

Avis favorable

- M. Evelyne BLATZ (DP 068 143 21 A 0068) 5 rue du Logelbach HOLTZWIHR
Motif : Mise en place de 8 panneaux photovoltaïques sur toit plat
Zone UB
Avis favorable
- M. Vincent CURVERS (DP 068 143 21 A 0069) 9 rue de Houssen HOLTZWIHR
Motif : Pose d'une isolation extérieure de 15cm d'épaisseur, crépis de couleur taupe, installation de volets roulants sur l'ensemble du bâtiment, démolition d'une cheminée.
Zone UB
Avis favorable
- M. Hubert WISS - Restaurant Au Tonneau d'Or (DP 068 143 21 A 0070 – AT 068 143 21 A 0001) 33 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : DP pour aménagement d'un accès handicapé, mise en place d'un élévateur, aménagement des sanitaires et aménagement de places de stationnement. AT comme établissement recevant du public pour accessibilité et sécurité incendie.
Zone UA
Avis favorable
- M. Zeki AKSOY (DP 068 143 21 A 0071) 29a rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Installation d'une véranda sur terrasse existante : poteaux métalliques, façade en verre et toit avec store ouvrant
Zone UB
Avis favorable
- M. Thomas VIDAL (DP 068 143 21 B 0013) 30 rue de l'Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Installation d'une clôture en panneaux soudés avec soubassement béton de 1,78m et clôture en barreaudage en façade d'entrée de 1,50m avec portillon
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- M. Fabrice GADOUIN (DP 068 143 21 A 0072) 1 rue de l'Erable HOLTZWIHR
Motif : Changement de 2 fenêtres et volets
Zone UB
Avis favorable
- M. Patrick SCHMITTHESSLER (DP 068 143 21 A 0073) 1 rue de la Chevêche HOLTZWIHR

Motif : Mise en place d'une clôture de 6 mètres de long sur 1.40 mètre de hauteur en bois et fer forgé. Crépis de la maison de couleur beige
Zone UB
Avis favorable (avec rappel des hauteurs en vigueur dans cette zone du PLU)

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 21 A 1027 de Mtre Marine GROS pour la section 34 parcelle 92/7 et 95/7 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 21 A 1028 de Mtre Pierre Yves THUET pour la section 30 parcelle 0153/0008 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 21 A 1029 de Mtre Sara PELLEGRINI pour la section 40 parcelle 358/343 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 21 B 1009 de Mtre Marine GROS pour la section 2 parcelle 77 à RIEDWIHR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants :

- Mtre Marine GROS pour la section 34 parcelle 92/7 et 95/7 à HOLTZWIHR
 - Mtre Pierre Yves THUET pour la section 30 parcelle 0153/0008 à HOLTZWIHR
 - Mtre Sara PELLEGRINI pour la section 40 parcelle 358/343 à HOLTZWIHR
 - COLMARIMMO SARL Jacinthe Transaction pour la section 32 parcelle 29 à HOLTZWIHR environ 2.5 ares à détacher de la parcelle d'origine
 - COLMARIMMO SARL Jacinthe Transaction pour la section 32 parcelle 29 à HOLTZWIHR environ 23 ares à détacher de la parcelle d'origine
- **Délibération du Conseil Municipal pour la rétrocession à la Commune de la parcelle Section 40 Parcelle 283**

Avant cette délibération, M. Jean-Louis FLEITH se retire de la salle et ne prend part ni à la délibération ni au vote qui a suivi.

A l'occasion de la vente de la maison de M. FLEITH Claude, rue de l'Ouest, M. le Maire propose de régulariser les rétrocessions de parcelles privées composant actuellement la voirie de cette rue. Il précise que cette parcelle est l'accès conduisant à la dernière réserve foncière communale qui pourra un jour devenir future zone constructible pour des projets communaux (périscolaire, résidence sénior ou tout lotissement communal).

M. le Maire et M. l'Adjoint Urbanisme ont rencontré les membres de l'indivision pour arriver à un accord des propriétaires permettant à la commune nouvelle d'acquérir la parcelle

cadastrée section 40 n°283 d'une superficie de 109 m² pour un montant de 3 500 € au profit de l'indivision FLEITH.

M. le Maire précise que dans le cadre de cet accord, l'élargissement du chemin rural sera cédé par les propriétaires de la maison pour la somme symbolique de 1€ après bornage définitif des 2 côtés du chemin par le géomètre.

Pour mémoire, la parcelle section 40 N°232/39 de 0,42 ares (qui fait aussi déjà partie intégrante de la rue de l'Ouest) a déjà été cédée gratuitement par le passé à la commune mais sans notification au Livre Foncier à ce jour. Cette parcelle devra aussi encore être régularisée au plan juridique.

M. le Maire propose l'acquisition de la parcelle n°283 section 40 à 3 500 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à 21 voix pour et 1 voix demandant la renégociation à la baisse du prix d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'intégralité des actes notariés afférents à ce dossier.

8. Divers

- Point d'étape sur le site Internet en travaux avec projection

M. Quentin JAEGLI, Adjoint au Maire, réalise un point d'étape sur le nouveau site internet unique actuellement en cours de construction. La projection proposée permet au Conseil Municipal de découvrir la forme et la structuration du nouveau site.

Il est rappelé que la forme actuelle est une base pour un lancement prochain mais que ce nouvel outil est évolutif et qu'il est très aisé de faire évoluer les informations et données publiées. Toutes les propositions de modifications effectuées par la Commission du 10 novembre 2022 ont d'ailleurs d'ores et déjà été intégrées.

Les travaux sont en bonne voie et l'objectif d'un lancement du site en tout début 2022 est toujours en ligne de mire.

- Echos du Conseil Municipal des Jeunes

Mme Schillinger Michèle, Adjointe déléguée à l'enfance et aux associations, informe les conseillers municipaux que les actions solidaires à mettre à l'initiative du Conseil Municipal des jeunes sont :

- La participation à la collecte de la banque alimentaire dans le village aux côtés du CCAS.

- La fabrication d'étoiles en papier et en plâtre pour décorer les colis de Noël de nos aînés.
- La réalisation de dessins et écriture de messages glissés dans les colis de Noël de nos aînés.

- **Manifestation « l'apéritif citoyen de Porte du Ried »**

Cette action organisée par des associations de la Commune devrait revoir le jour dès le mois de mars si les conditions sanitaires sont réunies.

Ce sera l'occasion de se retrouver un dimanche par mois pour partager un moment convivial, échanger et tisser des liens.

« Aux apéros citoyens, on crée du lien, on s'hydrate le gosier, on grignote et ...on refait le monde ! »

- **Entretien terrains foot**

Mme Carine BAUMANN, Maire déléguée de Holtzwihr précise qu'après avoir sollicité plusieurs devis de prestataires pour l'entretien des terrains de football, la société Rino a été retenue. La prestation évolue désormais en prestation de service globale (fournitures comprises et utilisation de son propre matériel).

- **Terrain de loisirs Riedwihr**

Mme Laurence MEYER, Adjointe au Maire, fait appel aux Conseillers Municipaux afin de constituer un groupe de travail sur le projet de restructuration du terrain de loisirs de Riedwihr.

Ce groupe sera amené à réfléchir au choix de nouveaux agrès, de leur disposition, du maintien des anciens jeux et de l'aménagement global de cet espace.

Sont volontaires : Maité VOGEL, Isabelle SCHOTT, Michèle SCHILLINGER, Christian BILLE, Quentin JAEGLI, Patrick DEMANINS et Laurence MEYER.

Deux devis de la Société Husson 68 Lapoutroie ont été réceptionnés en Mairie pour la demande de subvention au nom du Fond de Solidarité Territoriale. Un autre fournisseur sera consulté.

- **Jardin partagé**

Mme Laurence MEYER, Adjointe au Maire, informe les conseillers que Mme Marie Rose UTARD de Riedwihr désire mettre à la disposition des habitants son potager, qu'elle ne cultive plus. Il est situé à l'extérieur du village, sur le bord Est de la route de Wickerschwih,

en face des casemates. Le potager de 3 ares est entièrement clôturé et son point d'eau est fonctionnel - Un appel aux intéressés sera diffusé dans le *S'krüttblätt* de décembre 2021.

- **Date de l'extinction des illuminations de Noël**

Après consultation des Conseillers Municipaux, les illuminations seront éteintes le 07/01/2022. Pour l'avenir, la règle suivante a été adoptée : l'extinction interviendra le jour ouvré après le 06/01, respectant ainsi le jour de l'Épiphanie.

- **Adjudication de bois de chauffage sur pied du 04/12/2021**

Les 7 lots de 119 stères ont été vendus pour un total de 3 340 €. Un nouveau mode de paiement a été instauré : le règlement sur place par chèque, qui simplifie les écritures comptables.

- **Distinction Commune Nature**

Cet été, la Commune a accepté de participer à une campagne d'audit, proposée par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le but de cette démarche était de valoriser le degré d'avancement de la Commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

Pour concourir, un dossier a été constitué, comprenant :

- * toutes les actions menées sur la Commune pour la préservation de la ressource en eau et la sauvegarde de la biodiversité, sachant que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires depuis au moins 2013.
- * un plan de désherbage communal et de gestion différenciée des espaces verts.

Mme Laurence MEYER, Adjointe au Maire, informe les conseillers que lors de la cérémonie de remise de distinctions du 23 novembre dernier, le niveau actuel de "Commune 3 libellules" a été confirmé, alors que les critères ont beaucoup évolué et que le barème est bien plus strict à ce jour.

Pour le prochain audit, le challenge de la Commune sera d'accéder au niveau Bonus avec la réalisation de plusieurs projets.

Tous les acteurs œuvrant dans ce domaine sont à féliciter : nos agents, nos écoles, nos associations, les habitants et les élus qui ont fait ce choix par le passé et que nous voulons absolument perpétuer.

- Informations

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que diverses subventions ont été obtenues cette fin d'année :
 - Fonds de Solidarité Territoriale de la Collectivité Européenne d'Alsace (renouvellement poteaux incendie : 3 180 € - TBI : 1 440 € - lame à neige : 3 300 € - aire de jeux Riedwihr : 16 200 €) ;
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (chaudière école : 4 107,76 €).
- M. Jean-Claude JAEGLI, Maire délégué, propose aux membres du Conseil Municipal de rejoindre un groupe de travail pour les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux suite aux diagnostics énergétiques réalisés par la société IMAEE.
- M. Patrick DEMANINS, Conseiller Municipal, fait part des inquiétudes de riverains de Riedwihr habitant le long du terrain de loisirs concernant la pose du nid de cigognes.
- M. Jean-Louis FLEITH, Conseiller Municipal, souligne que lors de la cérémonie du 11 novembre, la messe et la cérémonie civile se sont « télescopées ». Il souhaite que cela puisse être évité à l'avenir.

Pour conclure la séance, M. le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour l'excellent travail réalisé en 2021 malgré les circonstances si difficiles et souhaite encore remercier personnellement la famille JEHL Etienne et M. FRIEH Lucien pour l'organisation du passage du St Nicolas à Riedwihr puis à Holtzwihr, à la grande joie des parents, des enfants et des enseignants.

La séance est levée 22h30.